

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Conservatoire Lassalle

Octobre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale du programme d'études du Conservatoire Lassalle¹ s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission². Le rapport d'autoévaluation du Conservatoire Lassalle, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 7 juillet 1999. Un comité d'experts, dirigé par une commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 24 et 25 novembre 1999³. À cette occasion, il a pu rencontrer la direction de l'établissement, des professeurs⁴ de la formation générale ainsi que des élèves⁵. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Conservatoire Lassalle et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. Le Conservatoire n'offre qu'un seul programme conduisant au diplôme d'études collégiales.
 2. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 3. Le comité visiteur était composé de M. Alain Bélanger, gestionnaire au ministère de la Solidarité sociale, de M. Pierre Chicoyne, professeur de philosophie au Collège Montmorency, de M. Étienne Tétrault, consultant et de M^{me} Louise Chené, commissaire à la CEEC qui présidait le comité; M. Jean Perron, agent de recherche à la CEEC, agissait à titre de secrétaire du comité.
 4. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes. Les professeurs rencontrés étaient les sept professeurs de la formation générale commune et quatre professeurs de la formation générale complémentaire.
 5. Il s'agissait de treize élèves d'une classe de 2^e année.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Fondé en 1907 par les comédiens français Eugène et Louise Lassalle, le Conservatoire Lassalle est, depuis 1973, un collège privé subventionné qui accueille à l'enseignement ordinaire entre 200 et 230 élèves par année. Il n'offre qu'un seul programme qu'il est d'ailleurs le seul à proposer : *Sciences de la parole* (600.03); ce programme préuniversitaire vise une formation générale jumelée en théâtre et en communication.

Fait important à noter, et qui n'est pas sans avoir eu des incidences sur l'évaluation menée par le Conservatoire, ce dernier doit abandonner le programme qu'il a développé depuis 1973 et le remplacer, dès l'automne 2000, par le nouveau programme *Arts et lettres*. Non seulement le Conservatoire changera de programme, mais encore il n'aura plus l'exclusivité du programme qu'il proposera et, de ce fait, connaîtra une concurrence dans son offre de formation. De plus, le Conservatoire devrait, avant la session d'automne 2000, déménager dans des locaux plus vastes et convenant mieux à ses besoins.

Le projet éducatif du Conservatoire Lassalle est intégré aux deux premiers articles de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA); ses principaux éléments sont la polyvalence de la formation, le développement de la maîtrise de la langue écrite et parlée, le caractère pratique que doit conserver la formation.

En automne 1996 et en hiver 1997, étaient inscrits au programme *Sciences de la parole*, respectivement, 228 et 201 élèves à temps complet dont la majorité (de 75 à 80 %) était de sexe féminin. Environ 25 % de la clientèle, principalement constituée de jeunes adultes, suivait, dans le cadre du programme conduisant au diplôme d'études collégiales, les cours donnés le soir. Sur les quelque 35 professeurs qui se partageaient l'ensemble des cours du programme, 16 donnaient l'un ou l'autre cours de la formation générale : cinq professeurs de français, deux de philosophie, deux d'anglais, un d'éducation physique; six professeurs enseignaient l'une ou l'autre discipline des six cours de formation générale complémentaire répartis dans les quatre domaines suivants : *sciences humaines* (1 cours), *langue moderne* (1 cours), *langage mathématique et informatique* (1 cours) et *art et esthétique* (3 cours). Tous ces professeurs sont des chargés de cours; aucun n'est engagé à temps complet ni à temps partiel.

Comme le Conservatoire n'offre qu'un seul programme, les cours de formation propre sont donnés à des élèves faisant partie du même programme.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Conservatoire Lassalle, dans son rapport d'autoévaluation de la composante de formation générale, a adopté les grandes lignes du guide spécifique produit par la Commission. L'évaluation, réalisée essentiellement par la Direction des études, a débuté à l'automne 1997 : un questionnaire a été distribué aux élèves inscrits à la troisième session d'administration du programme en vue de recueillir leur opinion sur leur satisfaction à l'égard des cours offerts; toutefois, comme les cours de formation propre dans les trois disciplines ne se donnent qu'à la quatrième session, le sondage n'a pu tenir compte de ces cours. Près de soixante élèves ont répondu au questionnaire, ce qui constitue la quasi-totalité des élèves réinscrits au troisième trimestre. Le Conservatoire n'a pas mené de consultation auprès des professeurs; il s'en explique par le fait que plusieurs des professeurs ayant enseigné en formation générale en 96-97 avaient quitté l'établissement lors de l'évaluation de la composante et par le fait que c'est au cours de cette évaluation qu'il a appris l'intention du ministère de l'Éducation d'abandonner le programme *Sciences de la parole*, ce qui, selon le Conservatoire, a eu pour conséquences de «divertir l'attention du processus d'évaluation» et de mobiliser les efforts en vue de l'instauration du nouveau programme.

Comme le Conservatoire doit changer de programme d'études, il n'a pas trouvé nécessaire d'apporter des modifications à certains cours qui allaient devoir être redéfinis dans le nouveau programme, c'est-à-dire les cours de la formation générale propre et complémentaire.

Tous les plans de cours dont l'évaluation était demandée ont été analysés. Toutefois, le rapport d'autoévaluation que le Conservatoire a transmis à la Commission était incomplet, comme nous le verrons plus loin.

Le Conservatoire n'a pas donné à l'autoévaluation de la composante de la formation générale de son programme d'études toute l'amplitude nécessaire et n'a pas approfondi ses analyses. De ce fait, il s'est privé d'informations dont il aurait pu bénéficier au moment d'implanter son nouveau programme.

Aussi, compte tenu des différents problèmes relevés, la Commission considère-t-elle que le Conservatoire devrait, lors de prochaines évaluations, s'assurer de respecter la démarche prévue dans sa politique institutionnelle d'évaluation de programme d'études (PIEP), notamment en ce qui concerne le partage des responsabilités et le processus d'évaluation

de programme, en veillant à associer les professeurs à la démarche et à approfondir les analyses.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Le projet éducatif du Conservatoire, issu d'une tradition institutionnelle, est inscrit dans sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Des principaux éléments du projet éducatif du Conservatoire (la polyvalence de la formation, la maîtrise de la langue écrite et parlée, le caractère pratique que doit conserver la formation), les deux derniers sont particulièrement pris en compte dans tous les cours de la formation générale, y compris ceux de la formation générale complémentaire.

L'orientation des cours de formation générale propre et la spécificité du programme *Sciences de la parole*, qui est constitué des volets «communication» et «théâtre», ont guidé le Conservatoire dans sa définition des activités d'apprentissage des cours propres. C'est ainsi, qu'en français, les activités d'apprentissage permettent aux élèves d'explorer l'écriture journalistique et la création dramatique; en philosophie, les problèmes éthiques sont ceux que soulève la pratique du journalisme; en anglais, l'apprentissage de la langue seconde se poursuit en recourant à différents médias anglophones (presse écrite et électronique, cinéma et théâtre). Le programme *Sciences de la parole* crée lui-même une synergie qui permet et facilite la convergence des différentes contributions des disciplines tant de la formation générale que de la formation spécifique. Ce renforcement de la formation générale par le programme (qui favorise ainsi l'adaptation à son objet propre des différents cours dont il est constitué) est plus particulièrement perceptible en français et dans certaines disciplines de la formation générale complémentaire; depuis son évaluation

de la composante de la formation générale, le Conservatoire a réorienté les cours de la formation propre pour les adapter encore mieux au programme. Le lien entre la formation générale et la formation spécifique constitue donc, au Conservatoire, un aspect intéressant de la mise en œuvre de la formation générale. Ces liens sont consolidés par l'unicité et l'exclusivité de l'offre de formation du Conservatoire, d'où l'homogénéité de la clientèle, et par le fait que des professeurs donnent à la fois des cours de formation générale et de formation spécifique.

En formation générale complémentaire, le Conservatoire Lassalle offrait six cours répartis dans quatre domaines : un cours en *sciences humaines*, un en *langue moderne*, un en *langage mathématique et informatique* et trois en *art et esthétique*. Le Conservatoire a choisi des cours qui viennent enrichir la formation spécifique dans le respect de la complémentarité souhaitée.

Quant aux liens entre les cours de la même discipline, les élèves, tant lors du sondage que lors de la visite, ont reconnu la réutilisation des connaissances dans les autres cours de la même discipline, la progression des apprentissages et les rapports entre ces cours sauf dans le cas des cours d'éducation physique et d'anglais. En éducation physique, il est difficile de discerner la progression des apprentissages entre les trois ensembles, ce que le sondage confirme. La visite a permis de constater que l'ensemble 2 était donné avant l'ensemble 1 (en automne 99). La cohérence de la formation en éducation physique, que les élèves rencontrés ne perçoivent pas davantage, doit donc être améliorée. Aussi la Commission *suggère-t-elle* au Conservatoire Lassalle de revoir, en éducation physique, la séquence des cours et l'offre de formation dans la perspective d'un plus grand respect des devis ministériels et, par conséquent, des standards.

En anglais, un problème d'adéquation entre le classement des élèves et le niveau des cours est ressorti des rencontres que la Commission a tenues avec les élèves et avec les professeurs de même que de l'examen des plans de cours.

La Commission recommande au Conservatoire de vérifier et de corriger, au besoin, la méthode de classement des élèves dans les différents ensembles des cours d'anglais en formation commune et propre et de s'assurer que le niveau de difficulté des différents cours d'anglais correspond bien à celui de l'ensemble dont chaque cours relève.

Les méthodes pédagogiques

L'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs et aux standards des cours, et leur pertinence doivent être soulignées en français et dans certains cours de formation générale complémentaire et, de façon moins constante, en philosophie. Les élèves consultés lors du sondage tout comme ceux que la Commission a rencontrés apprécient la qualité et la variété des sujets abordés, des méthodes de travail et des méthodes pédagogiques proprement dites (incluant études de cas, débats, mises en situation, etc.); ces méthodes contribuent à susciter et à soutenir l'intérêt des élèves et leur motivation à apprendre et à réussir.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

L'examen des plans de cours que le Conservatoire a fournis avec son rapport ne permet pas d'établir l'adéquation, aux standards de chacun des cours, de la charge de travail exigée des élèves en dehors des heures de cours; d'autant moins que, lors de la visite, la Commission a pu noter qu'on n'accordait pas une attention particulière au travail que les élèves doivent effectuer en dehors de la classe; les élèves rencontrés considéraient, d'ailleurs, que les exigences relatives au travail à la maison étaient inférieures à ce que l'on devrait normalement s'attendre des cours de formation générale. La Commission a pu aussi remarquer que la mesure et le contrôle de la quantité de travail que les élèves doivent fournir en dehors de la classe et qui est déterminée par la pondération attribuée à chaque cours ne font pas l'objet de discussions entre les professeurs ni de vérification lors de l'approbation des plans de cours. Ce que le Conservatoire considère être une description des travaux exigés des élèves en dehors des cours est trop imprécis pour être satisfaisant. L'importance des travaux individuels dans l'apprentissage et dans la consolidation de cet apprentissage nécessite que l'on s'en préoccupe; c'est pourquoi

la Commission recommande au Conservatoire d'améliorer son processus d'approbation des plans de cours de façon à y inclure un examen de la quantité de travail exigée des élèves en dehors de la classe et de sa pertinence; de s'assurer que, pour tous les cours de la formation générale, ces exigences de travail sont précisées et qu'elles correspondent à la pondération prévue.

L'évaluation des apprentissages

La responsabilité de la rédaction des plans de cours incombe aux professeurs qui donnent ces cours; la Direction des études, à laquelle les professeurs soumettent la version finale de leurs plans de cours, veille à ce que ceux-ci respectent les prescriptions du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) et les règles de la PIEA du Conservatoire et s'assure de la diffusion des plans de cours auprès des élèves.

L'analyse que fait le Conservatoire, dans son rapport d'autoévaluation, relève un certain nombre de problèmes relatifs à l'élaboration des plans de cours qui auraient dû ressortir lors de leur approbation; fourni par le Conservatoire en annexe de son rapport, un échantillon des plans de cours de l'année de référence fait ressortir, à l'examen, qu'ils sont élaborés de façons diverses et que certains sont très succincts. Aussi, la Commission considère-t-elle que l'approbation des plans de cours doit être faite avec une plus grande rigueur.

L'analyse des plans de cours de *formation générale complémentaire* effectuée par le Conservatoire fait ressortir que, dans certains cas, la relation entre la compétence spécialisée recherchée dans le cours et la compétence plutôt générale énoncée dans les devis ministériels mériterait d'être précisée; dans d'autres cas, les objectifs des cours – comme cours complémentaires – s'accordent assez peu avec ceux des devis; enfin, il arrive que l'énoncé de la compétence à atteindre n'apparaisse pas clairement dans le plan.

Pour les cours de *formation propre*, le Conservatoire considère que des correctifs semblent «désirables dans la composition des plans de cours».

Enfin, en ce qui concerne les cours de *formation générale commune*, le Conservatoire ne relève, en français, aucun problème dans l'élaboration des plans de cours; en philosophie, il note qu'une plus grande distinction devrait être établie entre les deux ensembles et relève quelques problèmes quant aux critères de correction; en éducation physique, les plans de cours ne suscitent aucune remarque de la part du Conservatoire, sauf celui de l'ensemble 2, où la nature du travail de recherche n'est pas précisée; en anglais, le Conservatoire émet des réserves sur le fait que le même plan couvre les cours des trois niveaux (bien que soient donnés trois cours distincts; cette pratique a été abandonnée dès l'année suivant l'année de référence) et sur le développement et la description du contenu du plan de cours.

Il manquait au rapport que le Conservatoire a transmis à la Commission les instruments d'évaluation des apprentissages, les consignes de réalisation des travaux à effectuer, les

grilles de correction, les copies d'examens finals; ces éléments n'avaient pas été remis au Conservatoire par les professeurs qui ont quitté l'établissement. La Commission, ne pouvant disposer de ces documents, est privée des instruments qui lui permettent de mieux témoigner de la qualité des évaluations des apprentissages et du respect des objectifs et standards ministériels.

Pour compléter son analyse, la Commission a demandé de consulter un plan de cours de chaque discipline pour l'année 1999-2000 ainsi qu'une copie des consignes de réalisation des travaux prévus à ce plan de cours, leurs grilles de correction et une copie de l'examen final. Cette analyse complémentaire a permis de constater que les objectifs du cours de français, ensemble 3, sont conformes aux nouveaux devis en vigueur depuis la session d'automne 1999; la pondération attribuée à l'examen final est suffisamment élevée pour marquer l'importance de cette épreuve mais il manque à la Commission une copie de cet examen final pour pouvoir attester qu'il mesure l'atteinte de la compétence. En philosophie, ensemble 1, le plan de cours n'intègre pas les objectifs et les standards des nouveaux devis mais, plutôt, ceux des anciens devis; la pondération accordée aux différentes activités d'évaluation est adéquate et donne à l'examen final un poids satisfaisant; cet examen permet de vérifier l'acquisition de la compétence. En anglais, le Conservatoire a fourni les plans de cours et les instruments d'évaluation des cours 604-101, 604-102 et 604-103 donnés en hiver 2000; tous les plans sont confus : ils intègrent une copie de l'ancien devis du cours de formation générale commune correspondant, bien que les objectifs de chaque cours soient décrits comme ceux de la formation générale propre; le cours de niveau 3 devrait se démarquer nettement des autres par ses objectifs, ce qui n'est pas le cas; les plans des cours de niveau 2 et 3 sont accompagnés de deux examens finals chacun qui sont exactement les mêmes sauf, peut-être, quant à la dictée, laquelle n'est pas fournie; de plus, l'un des examens de ces deux cours comprend une partie sur la grammaire qui est en tout point pareille à la partie grammaire de l'examen du cours de niveau 1; bien que la tolérance de fautes diffère selon les ensembles, il y a une confusion entre les niveaux quant au degré de difficulté que les évaluations devraient respecter. Enfin, en éducation physique, il est difficile de retrouver les objectifs et les standards du cours 109-103 dans le plan de cours fourni qui ne comprend pas d'instruments d'évaluation; l'on prévoit encore, et sans en démontrer le bien-fondé, une proportion importante de la note accordée à la participation (30 % en 99 tandis qu'elle était de 15 % en 96-97).

La Commission recommande au Conservatoire de faire en sorte que tous ses plans de cours respectent les devis ministériels et sa PIEA et d'effectuer un examen rigoureux de ces plans de cours tant en ce qui concerne leur

élaboration qu'en ce qui touche la composition de la note; de plus, elle recommande au Conservatoire de veiller à colliger et à conserver les plans de cours et autres documents lui permettant de témoigner de son enseignement.

L'épreuve synthèse de programme

Le programme *Sciences de la parole* est axé sur le théâtre et la communication, volets que couvrent les cours de la formation spécifique mais également le cours de français propre qui a une valeur d'intégration des deux composantes de la formation spécifique et de la formation générale et qui favorise le mieux la conjonction des deux formations. C'est pourquoi le Conservatoire a reconnu dans ce cours, qui couvre les deux volets de l'écriture dramatique et de l'écriture journalistique, ainsi que dans un cours de formation spécifique (mécanisme de la communication, volet télévision) les compétences à atteindre du programme entier et a établi que la réussite du programme consistait en la réussite de l'examen final de chacun de ces deux cours; les examens finals de ces deux cours constituent donc l'épreuve synthèse de programme (ESP).

Cette façon d'établir l'ESP est intéressante et prend en compte les intentions éducatives sinon de la formation générale dans son ensemble, du moins dans celle des disciplines de la formation générale qui cadre le mieux avec les objectifs du programme. L'ESP devrait, toutefois, intégrer d'autres compétences développées dans d'autres disciplines de la formation générale – particulièrement, les compétences retenues dans un profil du diplômé. À cet effet, et d'autant plus qu'il se prépare à mettre en œuvre un nouveau programme, le Conservatoire devrait se préoccuper de définir un profil du diplômé qui s'accorde avec un projet éducatif renouvelé et qui respecte les objectifs du nouveau programme afin d'affermir dans sa fonction l'épreuve synthèse de programme qu'il élaborera. Aussi, la Commission *suggère-t-elle* au Conservatoire d'élaborer, avec la contribution des professeurs de la formation générale, des disciplines contributives et de la formation spécifique, un tel profil du diplômé.

* * *

La mise en œuvre de la formation générale au Conservatoire Lassalle présente un certain nombre de points forts. Divers facteurs concourent à l'établissement de liens entre la formation générale et la formation spécifique, le principal étant le programme lui-même qui offre certaines affinités avec les cours de formation générale et en permet une intégration harmonieuse. Les méthodes pédagogiques, particulièrement en français, en

philosophie et dans certains cours de formation complémentaire, sont adéquates et suscitent l'intérêt des élèves. L'épreuve synthèse présente des caractéristiques d'intégration de la formation générale bien qu'elle se limite à une seule discipline. Les principaux problèmes que l'on peut déceler et que le Conservatoire devrait s'attacher à résoudre concernent le classement des élèves dans les différents ensembles des cours d'anglais et le niveau de difficulté de ces cours, le travail exigé des élèves en dehors des cours, le respect des devis ministériels et de la PIEA, le processus d'approbation des plans de cours et la conservation des documents lui permettant de témoigner de la formation qu'il offre.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Les professeurs du Conservatoire Lassalle sont des chargés de cours dont l'institution recherche la compétence autant dans la discipline qu'ils enseignent que, lorsque cela s'applique, dans la profession qu'ils exercent.

Si les conditions d'embauche du personnel enseignant n'entravent pas l'offre de perfectionnement, elles la rendent plutôt difficile pour ce qui est du perfectionnement collectif ou pédagogique. Cependant, au cours de la visite au Conservatoire, la Commission a pu se rendre compte que les professeurs veillaient par eux-mêmes à développer leur propre compétence : près de la moitié des professeurs rencontrés poursuivent des études de doctorat ou, dans les cas où leur discipline est plutôt d'ordre professionnel, suivent des formations spécialisées poussées ou continuent de mener des expériences de production dans leur domaine, ce que le Conservatoire valorise et encourage dans la mesure de ses moyens. L'ouverture d'esprit de la direction et, surtout, la volonté des professeurs de progresser constamment dans leur discipline valent d'être soulignées. Par ailleurs, le Conservatoire est en train de préparer, à partir d'une politique sur l'évaluation des enseignants, une politique de perfectionnement continu en application de la loi 90. Bien que le développement de la motivation et de la compétence des professeurs du Conservatoire ne fasse pas problème, la Commission l'invite tout de même à veiller à ce que ses professeurs, et particulièrement ceux qui doivent assumer seuls la responsabilité de tous les cours d'une même discipline, bénéficient des activités de

perfectionnement, des contacts avec d'autres collègues et du soutien pédagogique qui leur sont nécessaires pour suivre le développement de l'enseignement collégial et ses nouvelles exigences.

La question des ressources matérielles, didactiques et documentaires au Conservatoire Lassalle est problématique. Les locaux sont insuffisants, ce qui fait que les professeurs ne disposent pas de lieux adéquats où ils puissent recevoir les élèves ayant sollicité une rencontre. Les ressources documentaires sont minimales et, pour certaines disciplines, nécessitent d'être renouvelées; à la suite de commentaires des élèves rencontrés, la Commission a pu noter l'absence de journaux imprimés ou disponibles sur support électronique alors que ces ressources documentaires sont nécessaires à des élèves qui étudient, entre autres domaines, en communication et en journalisme, notamment pour les cours de formation propre à leur programme; les ordinateurs sont en nombre restreint et plusieurs sont désuets; il n'y a pas d'accès à Internet ni à des banques de données. Tous ces problèmes que professeurs et élèves déplorent, la direction les reconnaît et fonde sur le projet de réaménagement du Conservatoire l'espoir d'améliorer la situation tant matérielle que documentaire.

La Commission recommande au Conservatoire de veiller à soutenir l'apprentissage des élèves en leur rendant accessibles, ainsi qu'à leurs professeurs, les ressources matérielles, documentaires et informatiques nécessaires à leur formation et ce, en quantité et en qualité suffisantes.

La gestion

Les structures et les processus de gestion d'un petit établissement qui n'offre qu'un programme, qui est le seul à l'offrir et dont le personnel enseignant et administratif ne regroupe qu'environ trente-cinq personnes sont particuliers : la Commission a été à même, lors de sa visite au Conservatoire, d'observer la convivialité des communications entre les professeurs eux-mêmes, ou entre eux et la direction ou les élèves. Le rapport fait état de réunions pédagogiques auxquelles a pris part l'ensemble des professeurs disponibles; l'objet de ces réunions était de fournir aux enseignants l'information nécessaire à l'exercice de leur fonction et de planifier l'année scolaire. Si, depuis l'année de référence, le nombre de réunions a augmenté, complété de réunions sectorielles pour la formation générale et la formation spécifique ou même de réunions de sous-groupes de professeurs rattachés à telle composante du programme, ce ne sont pas tous les professeurs (qui sont tous chargés de cours) qui sont disponibles pour participer à ces réunions. La Commission reconnaît la richesse et l'importance de la communication informelle et sa facilité d'usage

dans une institution comme le Conservatoire; elle lui *suggère* néanmoins de donner une structure de communication un peu plus formelle aux relations entre les divers acteurs du programme quand il s'agit notamment de son implantation, des politiques qui en guident la mise en œuvre et les résultats attendus, etc.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

En français, le taux de réussite des élèves du Conservatoire est presque toujours supérieur à celui des élèves du réseau⁶ dans tous les cours de formation générale commune et propre, et cela, de la session d'automne 94 à celle d'hiver 97; par contre, à l'épreuve uniforme de français, le taux de réussite des élèves du Conservatoire ne se démarque pas de celui du réseau de façon aussi notable. Le Conservatoire aurait avantage à s'expliquer la raison pour laquelle ses élèves, dans les cours de français, ont un taux de réussite généralement plus élevé que celui des élèves du réseau alors qu'à l'épreuve uniforme, ce taux oscille, au-dessous ou au-dessus de celui des élèves du réseau, d'une façon à peu près égale. De la session d'automne 94 à celle d'hiver 97, en anglais et en philosophie, formation générale commune et propre, le taux de réussite est toujours supérieur ou égal à celui du réseau alors qu'en éducation physique, le taux de réussite des élèves (groupes de plus de 20 élèves) lui est généralement égal ou inférieur. Enfin, dans toutes les disciplines, si l'on excepte, encore une fois, les cas où il y a 20 élèves et moins suivant le même cours, les taux de réussite sont constants et l'on ne décèle pas de chute ou d'augmentation brusque d'une session à l'autre.

Le retard dans le cheminement scolaire qui est dû à l'échec, l'abandon ou le report de l'un ou l'autre cours de formation générale n'est pas un frein à la diplomation dans la durée prévue puisqu'il ne concerne que 15,7 % des 64 finissants du Conservatoire Lassalle (6,3 % des finissants n'ont pu obtenir leur diplôme à la fin de la quatrième session puisqu'il leur manquait un ou des cours de formation générale exclusivement tandis qu'à 9,4 % d'autres finissants, il manquait à la fois des cours de formation générale et de formation spécifique).

Le taux de diplomation, dans la durée prévue, des élèves du Conservatoire est supérieur à celui des élèves tant du réseau privé que du réseau public dans un programme voisin : il est de 57 %, comparativement à 43 % (réseau privé) ou à 31 % (réseau public) en *Arts et lettres*, par exemple. Ce taux de diplomation élevé peut s'expliquer par la forte synergie qui existe entre la formation générale et la formation spécifique, par la petite taille de l'établissement, par le soutien et l'encadrement, par le fait que tous les élèves poursuivent le même programme (ce qui facilite l'instauration d'un mode d'aide à l'apprentissage fournie par les pairs), que les groupes d'élèves par classe ne dépassent jamais 30 élèves, et que la clientèle étudiante manifeste une motivation remarquable (rappelons qu'un quart des élèves suivent leur programme à l'enseignement ordinaire le soir et qu'il s'agit d'une clientèle de jeunes adultes). Le Conservatoire Lassalle croit tout de même que ce taux de diplomation pourrait être amélioré en offrant à ses élèves, dès leur admission, un meilleur appui, en assurant auprès d'eux un suivi régulier tout au cours de leurs études et en modifiant la grille des cours de manière à ce que l'élève qui a échoué un cours lors d'une session antérieure à la quatrième puisse le reprendre lors de cette dernière session.

L'encadrement des élèves

Le Conservatoire n'offre pas, à proprement parler, de services de conseil, de soutien et de suivi; ainsi, il n'y a pas, au Conservatoire Lassalle, de centre d'aide en français ou en quelque autre discipline, ni de service d'orientation. Toutefois, le Conservatoire adopte certaines mesures d'aide comme, par exemple, l'organisation d'ateliers préparatoires auxquels les élèves jugés trop faibles sont invités à participer pour y recevoir un enseignement adapté à leurs besoins; le Conservatoire fournit également certains services d'orientation universitaire. Malgré l'absence de services formels de soutien et de suivi, le suivi des élèves et leur encadrement n'en demeurent pas moins l'un des points forts du Conservatoire. La taille des groupes d'élèves par classes, qui est généralement entre 25 et 28 élèves, facilite leur encadrement plus personnalisé qu'assument la direction et les professeurs; en effet, le cas des élèves qui, en cours de session, présentent des difficultés d'apprentissage ou d'assiduité est soumis à la direction par les professeurs afin de l'analyser et de voir avec les élèves eux-mêmes la manière de résoudre les difficultés rencontrées. Ajoutons également qu'il existe au Conservatoire Lassalle une formule de parrainage des élèves par d'autres élèves plus anciens. Bien que leur disponibilité auprès des élèves ne soit pas stipulée dans leur contrat de chargés de cours, les professeurs font preuve d'engagement et de générosité quant au temps qu'ils donnent à leurs élèves et quant

6. Sauf indications contraires, le réseau dont il est question, ici, est l'ensemble des collèges (publics et privés).

à leur souci de la réussite de ceux-ci, ce que la Commission tient à signaler comme l'un des points forts de la mise en œuvre de la formation générale au Conservatoire Lassalle. Les horaires des professeurs, connus des élèves, sont construits de telle façon que leur présence au Conservatoire est concentrée, ce qui favorise leur disponibilité. Signalons qu'il est toujours possible pour l'élève de communiquer avec un professeur en laissant un message à son intention au secrétariat du Conservatoire.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission reconnaît que la composante de formation générale des programmes d'études du Conservatoire Lassalle présente des aspects intéressants, mais elle comporte certains problèmes qui atténuent la qualité de sa mise en œuvre telle qu'elle a pu être réalisée au cours de la période de référence.

Parmi les points forts, la Commission veut souligner la compétence, l'engagement, la disponibilité et le souci de perfectionnement personnel des professeurs du Conservatoire, l'adéquation des méthodes pédagogiques en français, en philosophie et dans certaines disciplines de la formation générale complémentaire, le suivi et l'encadrement des élèves ainsi que leur taux de réussite et de diplomation.

Le réaménagement du Conservatoire dans de nouveaux locaux devrait permettre d'améliorer les ressources matérielles (installation de bureaux de professeurs, mise en place d'une infrastructure de communication), mais les ressources documentaires et didactiques devront être enrichies afin de soutenir l'apprentissage des élèves. Par ailleurs, le Conservatoire doit améliorer son processus d'approbation des plans de cours, veiller à ce que ceux-ci respectent les devis ministériels et la PIEA, voir à ce que la charge de travail des élèves corresponde à ce qui doit être exigé d'eux et s'assurer de conserver la documentation lui permettant de témoigner de son enseignement; il doit également revoir le classement des élèves dans les différents ensembles des cours d'anglais et le niveau de difficulté de ces cours. Ces points font l'objet de recommandations de la part de la Commission qui formule également au Conservatoire Lassalle des suggestions concernant les aspects suivants : la formation en éducation physique; la définition d'un profil de diplômé lors de l'implantation du nouveau programme et l'instauration d'une structure plus formelle de communication entre les divers acteurs du programme.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation de la composante de formation générale de son programme d'études, le Conservatoire Lassalle formule des commentaires sur un certain nombre de points soulevés par la Commission, soit pour apporter des précisions, soit pour nuancer certains constats. Le Conservatoire signale également certains changements qui devraient améliorer la qualité de la mise en œuvre de la formation générale.

Le Conservatoire confirme qu'il occupe, depuis juin 2000, de nouveaux locaux; ce réaménagement, qu'il avait annoncé à la Commission lors de sa visite, lui permettra de résoudre certains problèmes mentionnés dans le rapport de la Commission puisque les professeurs pourront disposer de quatre bureaux et d'ordinateurs et que les élèves auront à leur disposition une quinzaine d'ordinateurs pouvant donner accès à Internet; de plus, grâce à ces locaux plus spacieux, le Conservatoire pourra enrichir sa bibliothèque par un certain renouvellement de son fonds et par l'achat de nouvelles collections.

En outre, le Conservatoire informe la Commission qu'il a corrigé certaines procédures de conservation de la documentation de nature pédagogique.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les suites que le Conservatoire aura données aux recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président